

Nombres de membres

Afférents au CM : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à la
délibération : 8

Date de la convocation

26/02/2020

Date d'affichage

DCM 20200305/05

Séance du 5 Mars 2020

L'an deux mille vingt et le cinq Mars

à 20 h 30 le Conseil Municipal de cette Commune

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian PALAYRET, Maire.

Objet de la délibération

Fixation des tarifs de location de la Salle des Fêtes

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à revoir les tarifs de location de la Salle des Fêtes inchangés depuis Décembre 2017 et suite à sa rénovation.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs suivants à compter du 9 Mars 2020 :

	Utilisation sans cuisine ½ journée (goûter, réunion, réception...)	Utilisation sans cuisine	Utilisation avec cuisine	Utilisation Professionnelle
Habitants de la Commune	30,00 €	60,00 €	80,00 €	130,00 €
Personnes Extérieures de la Commune	60,00 €	100,00 €	160,00 €	250,00 €

Dans tous les cas ces tarifs seront majorés de 80 % de la consommation réelle en électricité (relevé du compteur avant et après utilisation) en cas d'utilisation du chauffage, la consommation relative à l'éclairage et au fonctionnement des appareils électriques de la cuisine étant incluse dans le prix de la location.

L'utilisation de la Salle des Fêtes reste gratuite pour les associations de la Commune.